

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

15 décembre 2016

Ordre du jour :

- **Synthèse du diagnostic initial : les grandes conclusions ;**
- **Extension de l'étude aux risques littoraux ;**
- **Adaptation au cahier des charges PAPI III ;**
- **Projet d'avenant à la convention Cadre du PAPI.**

Participants :

Structure	Prénom, Nom	Fonction
Sous Préfecture de Montreuil	Régis ELBEZ	Sous Préfet
Sous Préfecture de Montreuil	Francine GERME	Chef du bureau Développement Local
Symcées	Bruno ROUSSEL	Président
Symcées	Valérie CHERIGIE	Directrice
Symcées	Grégoire JACQUESSON	Chargé de mission
CLE de la Canche	Jean-Charles BRUYELLE	Représentant Nord Nature
Contrat de Baie	Jean-Claude DESCHARLES	Maire de St Josse
Communauté de communes de la Région de Frévent	Jean-Luc FAY	Président
Communauté de communes de la Région de Frévent	Marcel LECLERCQ	Adjoint commune de Ligny sur Canche
Communauté de communes d'Hucqueliers	Philippe DUCROCQ	Maire de Bezinghem
Communauté de communes d'Hucqueliers	Philippe PIQUET	Maire de Beussent
Communauté de communes Desvres-Samer	Guy LAMBERT	Maire d'Halinghem
Communauté de communes Opale Sud	Cyril CONGY	Responsable Environnement
Communauté de communes Mer et Terres d'Opale	Daniel FASQUELLE	Président
Communauté de communes Mer et Terres d'Opale	Noël FLIPO	Ingénieur

Communauté de communes 7 Vallées Comm	Philippe LEJOSNE	Maire de Wamin
Communauté de communes 7 Vallées Comm	Jean-Claude DARQUE	Maire d'Auchy les Hesdin
Communauté de communes du Montreuillois	Daniel JUMEZ	Maire d'Estrée
Communauté de communes de Fruges	Nicolas PICHONNIER	Maire de Rimboval
ASA des Bas Champs de l'Arrondissement de Montreuil	Richard CZERNIAK	Membre
DREAL Hauts de France	Nicolas ANGIBAUD	Chargé de mission
DDTM 62	Emilie RENARD	Adjointe au service de l'environnement
DDTM 62	Stéphane ANSART	Service environnement
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Stéphane PARMENTIER	Chargé de mission
Région Hauts de France	Jean-Michel FOUQUET	Direction de l'Environnement
Conseil Départemental du Pas de Calais	Jean-François BLONDEL	Chargé de mission
Conservatoire du littoral	Etienne DUBAILLE	
Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	Peggy SARGIAN	Chargé de mission

Excusés : M. Roger PRUVOST, Monsieur PM Dusannier, M. Lucien BONVOISIN, M. Walter KHAN, Monsieur Claude GOSELIN, Monsieur Jean-Paul HERMAN, M. Olivier MAURY, Madame Christine BRUNEL, M. Olivier THIBAUT, La Chambre d'Industrie et de Commerce de Région.

Introduction de la séance par les présidents et présentation de l'ordre du jour

M. Régis ELBEZ accueille les participants et leur remercie d'être présents. Il évoque à ce titre la sensibilité du territoire et toute l'opportunité du PAPI pour répondre et traiter les problèmes. Il rappelle que le travail des collectivités et des EPCI remonte de longue date pour limiter les impacts sur les personnes, les biens et les activités économiques. Le PAPI est un outil adéquat pour travailler et proposer des actions. La convention Cadre a été signée le 25 juin 2015 avec l'ensemble des partenaires après la labellisation par la Commission Mixte Inondation en novembre 2014. Monsieur Le Sous-Préfet rappelle les différents engagements des partenaires dans ce projet estimé à 704 535,00 €.

M. Bruno ROUSSEL souhaite à son tour la bienvenue aux participants. Il rappelle que les réunions du comité de pilotage jalonnent la réalisation du PAPI et que les membres sont sollicités pour émettre leur avis. Aujourd'hui, le comité de pilotage est interrogé sur 4 points :

- Les grandes conclusions du diagnostic initial ;
- L'extension de la stratégie PAPI aux risques littoraux ;
- L'adaptation de la stratégie au cahier des charges PAPI 3 ;
- Avis relatif à l'avenant à la convention cadre du PAPI.

1 – Présentation des grandes conclusions du diagnostic initial

Sont repris ci-dessous les remarques, avis, questions et observations de la part du comité de pilotage. Pour le détail du contenu, se référer au diaporama de présentation.

Il est rappelé que le diagnostic initial détaillé est téléchargeable sur le site du Symcées, rubrique PAPI.

Observations/avis/remarques :

- M. Le Sous-Préfet rappelle que les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont des éléments fondamentaux : il s'agit d'un document qui lie le Maire et ses administrés mais surtout qui précise les fonctions d'exercice de la police du Maire en cas de sinistre et également les moyens disponibles pour faire face à un épisode d'inondation ; ce document permet de clarifier les solutions les plus adaptées en fonction de la crise ; il est rappelé que lorsque cette crise arrive, il est souvent complexe d'obtenir les bonnes informations et d'enclencher les bonnes actions ; ce PCS permet de donner une trame pour réagir efficacement ; ce document, une fois finalisé, doit être transmis à la Sous-Préfecture d'attache ; M. Elbez indique qu'il transmettra prochainement un courrier d'information auprès des communes qui doivent obligatoirement mettre en place et réaliser ce document ; cela devrait permettre de connaître les communes ayant besoin de réaliser leur PCS rapidement et de mettre en place un accompagnement ;
- Il est rappelé que dans le cadre du PAPI, une action spécifique est prévue pour accompagner les communes et pour leur fournir une maquette du document ; l'idée est de pouvoir, dès cette année, travailler avec une ou plusieurs communes jugées prioritaires pour enclencher la démarche ;
- M. Descharles, Maire de St Josse, indique qu'il finalise le PCS de la commune cette semaine ;
- Bruno Roussel rappelle que pour les communes concernées par le PPRI, sans réalisation du PCS, l'intervention des Fonds Barnier ne pourra pas être possible ;
- M. Régis Elbez rappelle le contexte actuel relatif à la réforme territoriale en cours touchant les EPCI du bassin versant de la Canche et induisant l'exercice de nouvelles compétences en lien avec la prévention des risques d'inondation ; ce contexte d'évolution pose des questions sur les compétences et l'exercice de celles-ci et notamment pour la compétence GEMAPI ; certaines EPCI ont déjà commencé à réfléchir pour anticiper : c'est le cas des EPCI du Montreuillois, Mer et Terres d'Opale et Opale Sud pour la mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération qui aura à travailler particulièrement sur ces questions ;
- M. Daniel Fasquelle indique que le défi de lutte contre l'érosion est très globalement partagé ; des actions ont été engagées de longue date notamment pour les questions de ruissellements et d'érosion comme au sein du périmètre de la CCMT0 ; petits bassins de stockage, fascines ont été mis en place et multipliés et ont montré leur efficacité ; cependant, il est clair que pour certains épisodes, ces aménagements ne suffiront pas et dans ce cadre, le PAPI apparaît comme l'outil adéquat pour réfléchir à la bonne échelle, et pour définir les aménagements complémentaires à réaliser ; c'est également l'outil incontournable d'un point de vue financier ; le Symcées est à la manœuvre pour piloter les études et les réflexions, les EPCI réaliseront les travaux ;

la difficulté sera de faire la connexion entre la terre et la mer puisque le territoire de la nouvelle communauté d'agglomération doit traiter les problématiques d'inondation et d'érosion mais également celles liées à l'évolution du trait de côte et de submersion marine ; aujourd'hui plusieurs acteurs sont sur les rangs : le Pôle Métropolitain Côte d'Opale, Le Symcées ; il pourrait être envisagé une structure qui viendrait chapeauter le Symcées et la structure à créer sur le bassin de l'Authie ; il y a également la communauté d'agglomération qui a également vocation à s'emparer du sujet ; il existe un débat relatif à la compétence GEMAPI : Qui l'exerce ? dans quelles limites ? Est-ce qu'il y a lieu de créer une taxe supplémentaire ou non pour faire face aux travaux ? ces sujets sont « sur la table » et ne sont pas actuellement tranchés ;

- Bruno Roussel interroge le comité de pilotage quant à la validation du diagnostic initial ; il rappelle que les documents sont accessibles sur le site du Symcées et qu'il est toujours possible de transmettre des remarques ou éventuelles informations ayant été oubliées.

Sans autre remarque, le comité de pilotage valide le diagnostic initial.

2 – Extension de l'étude aux risques de submersion

Sont repris ci-dessous les remarques, avis, questions et observations de la part du comité de pilotage. Pour le détail du contenu, se référer au diaporama de présentation.

Observations/avis/remarques :

- M. Cyril Congy confirme que la rédaction de la fiche 1.2 relative à la coordination avec les actions liées à l'érosion du trait de côte peut être validée en l'état ; il pose cependant la question de l'intégration de cette fiche dans un axe spécifique puisque cette problématique rentre davantage dans une action opérationnelle et moins d'amélioration de la connaissance comme il est actuellement indiqué sur la fiche ; dans le PAPI Bresle-Somme-Authie, un axe a été ajouté, mais non financé par les Fonds Barnier, qui s'appelait « Erosion » ; cet axe n'existe pas dans le cahier des charges ;
- M. Stéphane Ansart répond qu'il s'agit d'une question de forme pour la présentation du PAPI à la CMI ; cela peut être retenu en gardant à l'esprit que ces actions ne pourront pas être financées ; cela permet de mettre en avant une stratégie globale littorale comprenant les actions Erosion et Submersion ;
- M. Le Sous-Préfet évoque les conditions d'instructions du PAPI Bresle-Somme-Authie dont le contexte était particulier ; en effet, les associations qui révoquaient de façon systématiques les conditions de ré ensablement dans la baie d'Authie portées par la CCOS ; pour tenir les engagements pris entre les associations et le président de la CCOS, cette action a été présentée dans le PAPI ; mais il était connu que la CMI ne pouvait retenir cette action au titre des Fonds Barnier ; un forcing a été fait par les président de la CCOS, le Sous-Préfet et ses services, la DDTM, pour que dans le rapport du PAPI, il y est une opération spécifique qui démontre de la volonté d'agir sur ces questions d'érosion ; la CMI a tranché et indiqué qu'il n'y aura pas de financements par les Fonds Barnier mais des autres sources de financements ont été appréhendées comme l'Agence Française des Transports permettant d'intervenir sur l'ensablement ;

- M. Elbez rappelle que c'est le président de CCOS qui est allé présenter le projet à la CMI ; cela a permis de montrer l'engagement à traiter l'érosion ;
- M. Cyril Congy indique que le PAPI a permis d'afficher une stratégie globale pour l'érosion et le submersion ; ainsi il y a un intérêt à bien afficher les différentes actions dans un volet Erosion ou gestion du trait de côte car au-delà des Fonds Barnier, d'autres financements existent comme les Fonds européens et il apparaît important de mettre en avant l'outil du PAPI ;
 - Bruno Roussel confirme que grâce aux compléments relatifs aux risques littoraux, on pourra disposer d'une vision et d'une stratégie la plus globale quant aux risques d'inondation sur le bassin de la Canche ; cela permettra de répondre complètement aux recommandations de la CMI ;
 - M. Daniel Fasquelle indique qu'il est difficile de dissocier les questions relatives à la submersion de celles liées à l'évolution du trait de côte ; en effet, les phénomènes sont souvent le résultat de conjonction entre la pluviométrie et des coefficients de marée élevés ; dans cette phase de réflexion, il faut intégrer toutes les problématiques et y compris celles de la baie ; cela n'était pas le fait du premier mouvement, et progressivement le Symcées regarde vers la mer ;
 - M. Le Sous-Préfet souligne la pertinence de la CMI pour améliorer le projet initial ;
 - M. Daniel Fasquelle indique que cette question littorale devra entrer dans les sujets pour la révision du SCOT.

Sans autre remarque, le comité de pilotage valide l'extension de l'étude et de la stratégie aux risques littoraux.

5

3 – Adaptation de la stratégie au cahier des charges PAPI III (Intervention de la DREAL, Nicolas ANGIBAUD) applicable au 1/01/2018

Sont repris ci-dessous les remarques, avis, questions et observations de la part du comité de pilotage. Pour le détail du contenu, se référer au diaporama de présentation.

Observations/avis/remarques :

- M. Jean-Claude Descharles pose la question de la situation d'urgence par exemple une rupture de digue et de la possibilité d'agir immédiatement et en dehors d'un dossier spécifique présenté (par exemple dossier Loi sur l'Eau) ;
- M. Le Sous-Préfet répond que le Maire peut agir au titre de son pouvoir de police ; il, existe également des procédures d'urgence au titre des marchés publics qui sont dérogatoires et octroyés selon les besoins ; il est évident que si des risques avérés existent, des possibilités d'action sont possibles et des autorisations peuvent être délivrées pour agir rapidement ; la condition qui prédominera sera celle de la sécurisation des administrés ; l'Etat sera regardant des procédures administratives et des dérogations éventuelles pour assurer cette sécurité ;
- Mme Emilie Renard propose de voir précisément cette question des interventions en procédure d'urgence auprès des maires qui le souhaiteraient ;

- Bruno Roussel indique que le cahier des charges est applicable aux PAPI déposés en 2018 ; ce sera le cas du PAPI Canche car des délais ont été pris suite au marché public réalisé dans le cadre du groupement de commande avec la DDTM, de l'extension aux risques littoraux ; ces nouvelles dispositions s'appliqueront selon les choix et la stratégie qui sera adoptée dans le PAPI ; ainsi aujourd'hui, il n'est pas possible d'indiquer précisément les compléments qui seront à apporter à la mission initiale prévue ;
- Valérie Chérigé indique que le bureau d'étude a été interrogé à ce sujet et doit fournir une note ; il apparaît néanmoins assez clairement que les projets présentés devront être davantage justifiés et devront présenter l'analyse de toutes les alternatives possibles ; il faudra retenir le meilleur scénario technique et économique ;
- M. Nicolas Angibaud confirme également qu'au niveau national, on assiste à une montée en puissance des PAPI et que les projets seront davantage analysés avec les nouvelles conditions du cahier des charges ;
- M. Le Sous-Préfet attire l'attention dans le cadre des projets et des procédures de DUP, des risques soit de dépréciation ou de spéculation ;
- Concernant l'avancement du PPRI, il est précisé que l'étude concerne la procédure PAPI et PPRI et donc que nous nous situons à la fin du diagnostic initial ; l'enveloppe des communes concernées sera défini après la modélisation et la définition des enjeux touchés ;
- M. Jean-Charles Bruyelle pose la question de la prise en compte de l'aléa ruissellement lié à des pluviométries exceptionnelles dans le nouveau cahier des charges et demande s'il s'agit bien des évènements une fois les actions du PAPI (aménagements et autres) mises en place ; et donc la prise en compte des risques que le PAPI ne couvrira pas ;
- Mme Emilie Renard indique que dans le cadre du PPRI, les ruissellements et débordements sont bien considérés mais sur un évènement centennal ; l'évènement extrême est géré par les PCS, le centennal doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme ; la durée d'une PPRI n'est pas définie mais si des éléments permettent d'améliorer la connaissance (crues, ou épisodes), de nouvelles études d'aléas sont réalisées ; un PPRI n'est donc jamais figé ; ainsi sur la Canche, le PPRI actuel concerne les débordements en basse vallée de la Canche mais avec les inondations de 2012, il a été constaté que de nombreuses vallées affluentes ont été touchées par des inondations par ruissellements et donc cela a motivé le lancement de la révision du PPRI à l'échelle du bassin de la Canche et intégrant l'aléa ruissellement ; une fois les actions du PAPI réalisées, un suivi de l'efficacité des ouvrages devra être mis en place par les structures compétentes ;
- Valérie Chérigé indique que dans le cadre de l'avenant nécessaire pour l'extension de l'étude aux risques littoraux, il est proposé d'intégrer également la question de l'adaptation de la mission avec le nouveau cahier des charges PAPI et ceci afin de ne pas devoir y revenir dans quelques temps.

4 – Présentation du projet d'avenant à la convention cadre du PAPI (signée le 25 juin 2015)

Sont repris ci-dessous les remarques, avis, questions et observations de la part du comité de pilotage. Pour le détail du contenu, se référer au diaporama de présentation.

Observations/avis/remarques :

- Concernant les délais et le planning, Bruno Roussel indique que 4 mois supplémentaires sont nécessaires pour intégrer la question de la submersion ainsi qu'un délai non défini sur l'adaptation au cahier des charges PAPI III ;
- Valérie Chérigé souligne que la construction du PAPI demande une concertation approfondie et donc que le temps nécessaire sera pris pour présenter le projet le plus adapté au territoire et le plus pertinent au regard des exigences de la CMI ;
- Concernant le financement du PAPI, M. Jean-Michel Fouquet indique que le Conseil Régional Nord Pas de Calais avait décidé de ne plus signer les conventions PAPI ; aujourd'hui, la configuration a changé et un arbitrage sera pris sur cette question ; l'accord de principe avait pour vocation de permettre au Symcées de déposer son dossier avec un plan de financement stabilisé ; ainsi les élus avaient accepté de délibérer sur un montant estimé pour une participation de 113 800 € mais étant entendu que les élus allaient ensuite redélibérer sur le montant exact de l'opération d'où la délibération d'octobre 2015 pour un montant de 61 925 € ; cette délibération était exceptionnelle ; la question posée par le Symcées à la Région, est de savoir s'il est possible de conserver cette enveloppe prévisionnelle de 113 800 € ; la difficulté peut résider dans le fait qu'il n'y a pas actuellement d'objet précis à soumettre à cette demande ; néanmoins, M. Fouquet ne pense pas que la Région ne finance pas ce type d'opération mais il faudra réaliser une nouvelle sollicitation qui fera l'objet d'une décision en commission en 2017 ;
- Bruno Roussel confirme qu'un dossier sera présenté à la Région avec une proposition pour signer la convention cadre avec les autres partenaires ;
- M. Fouquet souligne qu'il s'agit d'un avenant et que la Région n'a pas signé la convention initiale.

7

Sans autre remarque, le comité de pilotage valide le projet d'avenant à la convention cadre.

Conclusion de la séance du comité de pilotage PAPI

Il est précisé qu'une nouvelle réunion sera provoquée en printemps et de préférence courant du mois d'avril (avant le 15 avril) au regard de la période de réserve liée à la période électorale.

Daniel Fasquelle rappelle que la prévention et la gestion des inondations constituent des travaux au long court et qu'il semble important que la population soit tenue au fait des évolutions de cette démarche. En effet, à chaque épisode pluvieux conséquent, les craintes réapparaissent et les questions vers les élus pour connaître l'avancement des actions. Il faut donc faire preuve de pédagogie pour expliquer au mieux ce qui est en cours car il s'agit d'un travail de fond nécessaire qui apportera ses preuves un peu plus tard.

Il est particulièrement satisfaisant de pouvoir aborder la question globale des inondations incluant la submersion.

M. Elbez remercie les élus, maires et présidents des EPCI ainsi que les représentants des autres partenaires et services de l'Etat, ainsi que le travail réalisé par le Symcèa et confirme la confiance attribuée pour mener à bien ce projet. Il affirme que cette confiance est de bon augure pour l'année 2017 à venir et souhaite de très bonnes fêtes à l'ensemble de l'assemblée.